

Séance du mardi 21 janvier 2025

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 14/01/2025

Présents : 11

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Edith ESCOURROU, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Dominique COMBE, Virginie FONGARO, Alda PENELA, Sylvain RIVIER

Excusés:

Absents:

Objet: Mise à jour des tarifs de location des salles - DE_2025_966

Madame le maire informe le conseil municipal qu'à la suite des travaux d'aménagement du club house, il convient de procéder à la mise à jour des tarifs communaux en matière de location de locaux.

- Mise à disposition de locaux

Le foyer municipal et le club house sont loués uniquement aux habitants de Homps (les chèques et justificatifs d'assurance sont au nom du demandeur). Les demandes doivent être complétées à minima un mois avant le jour de la location. Les réservations sont confirmées seulement quand les dossiers complets sont déposés.

Les tarifs de location sont les suivants :

Local	Tarif location	Caution location	Caution télécommande	Forfait ménage
Mille club (1)	200 €	400 €	150 €	100 €
Club House (1)	150 €	400 €	néant	75 €
Espace associatif (2)	30 €	100 €	néant	50 €

(1) Location réservée aux habitants de Homps et aux associations, à des fins d'événements familiaux et festifs.

(2) Salle réservée aux associations à des fins de réunion, sans événements festifs ni repas.

Les chèques de cautions sont rendus 15 jours ouvrés après l'état des lieux sortant afin de vérifier l'état des équipements (vérification des vices cachés).

- Facturation pour le ménage de la salle

Possibilité de laisser le nettoyage du sol, des toilettes, des miroirs et des équipements de la cuisine (le coût de cette prestation à prix coûtant n'est pas soumis à la TVA) selon les forfaits ci-dessus (la salle doit être vidée et balayée, les poubelles sorties dans les conteneurs).

En cas d'état des lieux sortant non satisfaisant, le coût du nettoyage sera facturé au temps passé par l'agent, à 25 € de l'heure.

Ayant ouï l'exposé de Madame le maire, le conseil municipal, après délibération, APPROUVE l'ensemble des tarifs ci-dessous.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.